



Commune de TOSTAT

## **Procès Verbal Conseil Municipal du 6 février 2017**

### **C.R. n°28**

L'an deux mille seize, le 6 février à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 31 janvier 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

**Etaient présents** : M.M. LUSSAN - MORA – GARCIA - PELAEZ – SOULES - TORRES - MALLET - MARTIGNIER - MMES FISCHER - SARNIGUET  
Formant la majorité des membres en exercice.

### **Absents excusés :** /

Mme Stéphanie FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Point sur la communauté Adour Madiran,
- 2) Compte rendu réunion « Plan Préfecture Nouvelle Génération 2017 »,
- 3) Dossier subvention cimetière (FAR),
- 4) Dossier subvention atelier municipal,
- 5) Dossier subvention Plantade,
- 6) Plan d'urbanisme (centre village)
- 7) Plan prévention risque inondation,
- 8) Bois social,
- 9) Devis signalétique routière,
- 10) Questions diverses :
  - Dossier LABAT,
  - PEDT RPI (projet éducatif du territoire),
  - Enquête publique IRRIGADOUR,
  - Projet haies captage AEP Tarbes Nord,
  - Transport scolaire cantine fin du marché le 7 juillet 2017 (dissolution),
  - Dossier aide aux associations,

### **Approbation du PV précédent**

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 10 janvier 2017 et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 10 janvier 2017.

### **1- Point sur la Communauté de Communes Adour-Madiran**

Une réunion du conseil communautaire s'est tenue le 2 février dernier.

Cette nouvelle communauté de communes, issue de la fusion de trois communautés de communes (Adour Rustan Arros, Val d'Adour Madiranaise, Vic Montaner) est composée de 99 délégués, dont 1 président, 12 vice-présidents et 121 agents.

17 commissions thématiques ont été créées. Les membres du conseil municipal de Tostat participeront à ces commissions :

Bernard LUSSAN : Finances, GEMAPI, Déploiement numérique,  
Hyacinthe GARCIA : Affaires scolaires et périscolaires, Cyberbase,  
Corinne SARNIGUET : Infrastructures sportives, Petite enfance,  
Stéphanie FISCHER : Urbanisme,  
Bruno MORA : Eau et assainissement.

Le Trésorier Municipal va rencontrer chaque commune au sujet de la nouvelle fiscalité (taxe de compensation).

### **2- « Plan Préfecture Nouvelle Génération 2017 »**

A partir du 6 mars 2017, la préfecture ne recevra plus le public. Une nouvelle organisation de la délivrance des titres avec le développement des téléprocédures par l'élargissement de l'application TES « Titres Électroniques Sécurisés » des passeports aux Cartes Nationales d'Identité. Plusieurs sites seront habilités à les délivrer : 2 à Tarbes (Préfecture et mairie), et les mairies de Lourdes, Lannemezan, et Vic-en-Bigorre

### **3- Dossier subvention cimetièrre**

Le dossier de demande de subvention a été envoyé. Les travaux seront réalisés en 2017.

### **4- Dossier subvention atelier municipal**

Le dossier de demande de subvention pour la réalisation du crépi a été envoyé. Les travaux seront réalisés en 2017.

Il faut ajouter les travaux de sécurisation (alarme + radars).

### **5- Dossier subvention Plantade**

Le dossier de demande de subvention a été envoyé. Les travaux seront réalisés en 2018.

Il faut, au préalable, faire réaliser le bornage de la Plantade et du chemin du Rioumé.

Le bornage de la Plantade et du chemin du Rioumé est voté à l'unanimité.

### **6- Plan d'urbanisme (centre village)**

Afin de présenter le projet d'urbanisation du centre du village, il faut organiser une réunion d'information avec les propriétaires concernés.

Il est également proposé de demander conseil à l'ADAC pour la mise en œuvre de ce projet.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

## **7- Plan prévention risque inondation**

Une nouvelle carte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation a été réalisée par les services de l'Etat. Une enquête publique va être lancée au printemps prochain et un commissaire enquêteur va être désigné par la Préfète.

## **8- Bois social**

## **9- Devis signalétique routière**

Un devis pour l'acquisition de panneaux signalétiques a été demandé. Il est de 6 000 € HT.

Il est proposé de faire une analyse de ce devis pour voir si toutes les dépenses sont nécessaires et de demander un second devis.

## **10- Questions diverses**

- Dossier LABAT : La Préfecture des Hautes-Pyrénées a adressé un courrier à M. LABAT pour infraction au Code de l'Urbanisme. Le procès-verbal est transmis par la Préfecture au Procureur de la République pour suite à donner. Le conseil municipal prend acte de ce courrier.
- Projet Educatif du Territoire (PEDT) du RPI a été validé par les services de l'Education Nationale.
- Enquête publique IRRIGADOUR : une enquête publique va être lancée du 21 février au 23 mars.
- Projet haies captage AEP Tarbes Nord : le syndicat de l'eau AEP Tarbes Nord a pour projet la plantation d'une haie autour du périmètre de protection du captage d'Oursbelille. Cette action découle d'une étude menée autour du plan d'action territorial « Oursbelille » pour la reconquête de la qualité de l'eau distribuée. Le syndicat souhaite y associer les enfants de l'école de Tostat. Le conseil municipal est favorable mais souhaite savoir qui prendra en charge le coût de transport des enfants en bus.
- Transport scolaire cantine : le syndicat des transports scolaires sera dissout le 7 juillet 2017. La compétence transport scolaire a été transférée à la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Aménagements paysagers des espaces publics : l'association Tostatenfleur a proposé trois projets et leur budget estimatif à la commune :
  - Espace public devant la sacristie, pour un coût d'achat de plantes de 750 €,
  - Chemin du Rioumé, pour un coût d'achat d'arbres fruitiers et de plantes de 345 €,
  - Jardin de la bibliothèque, pour un coût d'achat de plantes de 80 €.La commune prend en charge l'achat des plantes et l'association réalise les plantations. Le conseil municipal approuve ces 3 projets et l'acquisition des plantes, qui seront inscrits au budget 2017.
- Souches route d'Escondeaux : Hervé SOULES présente un devis de 1 500 € TTC pour le rognage des souches route d'Escondeaux. L'arrachage des souches n'est pas possible, au risque de détériorer la voirie. Il est donc retenu la solution du rognage. Le conseil municipal approuve le devis.

- La carte grise du véhicule acheté par la commune a été reçue. Il faut l'assurer rapidement afin que les employés municipaux puissent l'utiliser.
- La commune de Tostat souhaite porter un projet pour une nouvelle école, suite à la dissolution du SIVOS. Cette compétence étant aujourd'hui du ressort de la communauté de communes Adour Madiran, il faudra se rapprocher d'eux pour étudier ce projet.
- Dossier GOSSEN : une procédure doit être engagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Fait à Tostat, le 6 février 2017

Le maire,

B. LUSSAN

**MME FISCHER**

**M. GARCIA**

**M. MALLET**

**M. MARTIGNIER**

**M. MORA**

**M. PELAEZ**

**MME SARNIGUET**

**M. SOULES**

**M.TORRES**